

Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses sur l'ensemble de l'exploitation (siège, parcellaire et pratiques)

Type de l'action : Diagnostic-conseil global

Objectif

- Identifier et évaluer l'impact du système d'exploitation et des pratiques culturales sur les pollutions diffuses
- Identifier et évaluer à la parcelle et/ou à l'ilot les risques de pollutions diffuses liés à la topographie, au sol et à l'aménagement du territoire et les risques de pollutions ponctuelles liées aux pratiques d'élevage et de protection des cultures
- Identifier et évaluer au siège d'exploitation et/ou bâtiment d'exploitation les risques de pollutions ponctuelles sur les ouvrages de stockage et sur les zones d'entretien

Accompagner de manière individuelle l'exploitant dans la mise en œuvre d'actions permettant de réduire ces risques de pollutions

Contenu

Année 1 : Diagnostic (3 jours)

- Visite de terrain pour définir le point de départ et les objectifs de l'agriculteur
- Présentation du plan d'actions à l'exploitant et définition du calendrier de mise en œuvre

Année 2, 3 et 4 : Suivi (0,5 jour/an)

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

Le diagnostic est basé sur les points suivants :

- Diagnostic du siège et des bâtiments : gestion des produits, parc matériel, stockage, bâtiments,...
- Diagnostic des pratiques : culturales, préparation du sol, fertilisation, phytosanitaires,...
- Diagnostic parcellaire : caractérisation des voies dominantes de circulation de l'eau et des risques
- Préconisations d'actions

Territoire éligible :

Aires d'alimentation des captages de la Plaine, de l'Eperonnière et des Fauvières

Durée : 4 ans

Année 1 : 3 jours

Année 2, 3 et 4 : 0,5 jour/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Voir page suivante

MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de MAEc système et parcellaire (mesure enherbement de parcelle)

Intervenant (au choix) :**Chambres d'agriculture de Mayenne**

Contact :
Bernard LAYER
Tel. 02 43 67 37 14

Les + :

- La présentation du programme d'actions établi suite au diagnostic sera faite à l'agriculteur en présence de ses préconisateurs habituels.
- Analyse socio-économique d'adaptation ou de conversion vers des systèmes à bas niveau d'intrants en option

**Bureau d'étude SCE**

Contact :
Christophe BUYS
Tel. 02 51 17 28 78

Les + :

- Le bilan fourrager est inclus dans le diagnostic des pratiques
- Le bilan de la stratégie de protection des cultures est réalisé systématiquement
- Evaluation précise de la durabilité économique des préconisations d'actions incluse dans le diagnostic